

Ambroisie, chenilles processionnaires, frelons « asiatiques » - Participez à la lutte !

Le retour du printemps et l'arrivée des journées plus ensoleillées font du bien au moral. Mais « printemps » rime aussi avec « désagréments ». Parmi eux, citons le frelon à pattes jaunes, *parfois dit « asiatique »*, insecte classé « espèce exotique envahissante », la chenille processionnaire et l'ambroisie, toutes deux classées « espèce dont la prolifération constitue une menace pour la santé humaine ». Chacun peut ou doit lutter contre leur présence.

Chenilles processionnaires et ambroisie

→ Signaler et détruire

Les chenilles processionnaires du chêne et celles du pin et l'ambroisie présentent un danger pour la santé humaine. À ce titre, elles font l'objet d'une réglementation.



Les chenilles en question possèdent des poils urticants détachables et pouvant atteindre des cibles à plusieurs dizaines de mètres. La toxine qu'ils contiennent peut provoquer réactions inflammatoires, œdèmes, crises d'asthmes, lésions, voire perte de connaissance... L'arrêté préfectoral du 1^{er} juin 2023 impose une lutte dont l'objectif n'est pas d'éradiquer ces deux espèces autochtones qui participent à l'équilibre des écosystèmes, mais de diminuer leur impact sur la santé publique par une amélioration du recensement, de l'information des citoyens et de la coordination des acteurs.

→ Signalement obligatoire | chenille-risque.info

Toute personne observant ou suspectant la présence de chenilles processionnaires doit effectuer un signalement sur le site de l'observatoire.

Informez la mairie est également très utile. Elle pourra alors contacter le coordonnateur régional afin d'obtenir un appui. Enfin, si des entreprises sont amenées à travailler chez vous, vous devez également leur signaler la présence de ces chenilles.

Avril 2026

→ Destruction

Si des chenilles processionnaires sont présentes dans votre jardin, vous (que vous soyez propriétaire ou locataire) devez faire procéder à la destruction mécanique des nids (a minima ceux les plus accessibles) dans le délai d'un mois. Il est nécessaire de faire appel à des sociétés compétentes et dotées d'équipements de protection individuels adaptés.



L'ambroisie est une plante provoquant des réactions allergiques (rhinite, conjonctivite, urticaire...). Que ce soit l'ambroisie à feuilles d'armoise, à épis lisses ou trifide, ces trois variétés constituent une menace pour la santé humaine dans la mesure où elles peuvent se disséminer sur de grandes distances. Pour cette raison, la lutte, imposée par l'arrêté préfectoral du 9 juillet 2018, consiste à éviter le déplacement des graines, empêcher la pousse de plants et détruire les plants déjà développés.

→ Signalement conseillé



contact@fredonca.com

03 26 77 36 70

signalement-ambroisie.atlasante.fr

→ Destruction

Si vous constatez la présence d'ambrosie sur votre terrain, vous devez le détruire sans délai en privilégiant une élimination non-chimique (arrachage, broyage, tonte répétée, désherbage thermique).

L'élimination doit absolument être faite avant la période de pollinisation afin d'éviter les émissions de pollen et avant la grenaison afin d'empêcher le dépôt de graines dans les sols. La période de pollinisation entre les 3 espèces s'étend de juin à octobre. Il faut donc arracher avant juin si possible.

Frelons à pattes jaunes

→ Piéger, piéger, piéger...

À la différence des chenilles et de l'ambrosie, et malgré sa présence de plus en plus importante dans notre département, aucun arrêté préfectoral n'a été pris pour gérer la pression du frelon à pattes jaunes. Un plan de lutte national et un autre départemental sont attendus. En attendant, chacun peut participer à la lutte collective contre ce frelon en installant des pièges, notamment au printemps.

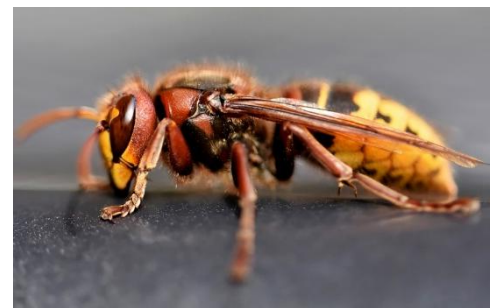
Comment reconnaître le frelon à pattes jaunes ?

Le frelon à pattes jaunes est à dominante noire, avec une large bande orange sur l'abdomen et un liseré jaune sur le premier segment.



← Frelon « asiatique »

Frelon européen →



Sa tête vue de face est orange, et les pattes sont jaunes aux extrémités. Il est un peu plus petit que le frelon européen, lequel dispose d'un abdomen à dominante jaune clair avec des bandes et des pattes noires.

Pourquoi le piéger ?

Le frelon à pattes jaunes colonise le territoire français depuis 2004 et connaît, à ce jour, très peu de prédateurs naturels. Sa présence exponentielle constitue donc une menace importante pour la biodiversité et en particulier sur les abeilles dont il se nourrit en très grande quantité l'été.

Quand le piéger ?

→ Au printemps

À l'arrivée des beaux jours (15°) et jusqu'à mi-mai environ, les « fondatrices » vont être à la recherche de sucre. Le piégeage de printemps permettra de les capturer et donc de limiter l'installation de nouveaux nids.

→ À l'automne

Les fondatrices sortent du nid à cette période et repartent à la recherche de protéines et de sucre. Il est donc possible de les capturer avant qu'elles ne se mettent à l'abri pour l'hiver, dans l'écorce d'un arbre ou dans la terre.

Il existe plusieurs pièges sélectifs dans le commerce.

Une recette d'appât

1/3 de vin blanc

1/3 de bière brune

1/3 de sirop de cassis